

SÉANCE ORDINAIRE

DU 6 MARS 2017

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 6 mars 2017 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE: Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRE) : Louise Rioux
Marc Tremblay
Denis Rioux
Jocelyn Côté
Robin Malenfant
Cathy Rioux

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le prélude de la séance est fait par un recueillement, ensuite Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2017-03-27

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'avis de convocation, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation soit accepté tel que lu et que l'item 21 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
4. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
5. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
6. Chemins d'hiver
7. Adoption du règlement numéro 236 relatif à la tarification et la location des biens, des services en matière incendie
8. Abat-poussière
9. C.R.S.B.P. du Bas-St-Laurent / Cotisation annuelle
10. Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste
11. Subvention Corporation des Loisirs de Saint-Éloi
12. Subvention au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi / Madame Cathy Rioux et Monsieur Sébastien Bouchard / Comité de Relance
13. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Reddition de comptes 2016
14. Programme d'amélioration réseau routier municipal
15. Rapport annuel pour l'an 5 du schéma de couverture de risque en incendie
16. Résolution / Société canadienne du cancer
17. Prolongement du réseau / Hydro-Québec
18. Conseil de la Fabrique de Saint-Éloi
19. Pacte Rural
20. Correspondance
21. Divers
 - Pompier
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

2017-03-28

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2017-03-29

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 6 mars 2017.

Annie Roussel, directrice générale

Adopté à l'unanimité

.....

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

2017-03-30

Monsieur Serge Desjardins de la Firme Mallette Maheu fait la lecture du rapport financier de notre municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.

ÉTAT DES RECETTES :	727 208
ÉTAT DES DÉPENSES :	613 109
EXCÉDENT DE L'EXERCICE :	114 099
EXCÉDENT DE FONCT. APRÈS CONCILIATION :	77 198
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 1 ^{er} JANVIER 16:	162 936
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 16:	217 134
EXCÉDENT FONCT. AFFECTATION:	23 000

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte le rapport financier tel que présenté par la firme Mallette Maheu.

.....

2017-03-31

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Cathy Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 03-2017 des comptes payés soit accepté au montant de \$5 153.68 et que le bordereau numéro 03-2017 des comptes à payer soit accepté au montant de \$97 596.25 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

6. CHEMIN D'HIVER

Les membres du conseil discutent avec l'entrepreneur des chemins.

.....

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 236 RELATIF À LA TARIFICATION ET LA LOCATION DES BIENS, DES SERVICES EN MATIÈRE INCENDIE

2017-03-32

ATTENDU QU'EN vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c.F-2.1), la Municipalité peut prévoir, par règlement, que certains de ses biens, services ou activités seront financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE les modes de tarification peuvent être un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ou encore, une compensation imposée au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, prévoir entre autres des catégories de biens, de services ou de bénéficiaires et édicter des règles différentes selon les catégories;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 236 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

Article 1 : Titre

Le présent règlement portera le titre de " Règlement # 236 relatif à la tarification et la location des biens, des services en matière incendie".

Article 2 : But

Le présent règlement a pour but d'établir une politique de tarification et de location des biens, des services et des activités municipales.

Article 3 : Pompiers et équipements du Service incendie

Le mode de tarification, ci-après établi, est imposé à la suite d'une intervention qui n'est pas comprise dans une entente intermunicipale :

- a) Lorsqu'une autopompe se rend sur les lieux de l'intervention : 500\$/hrs.
 - b) Lorsqu'un camion-citerne se rend sur les lieux de l'intervention : 400\$/hrs.
 - c) Lorsque l'unité d'urgence se rend sur les lieux de l'intervention : 300\$/hrs.
- Dans tous les cas, un minimum d'une heure par véhicule se rendant sur les lieux d'une intervention est exigible et chargé.
- d) Autres équipements utilisés sans la présence d'un véhicule :
 - Pompe portative 75\$ de l'heure;
 - Ventilateur 25\$ de l'heure;
 - (l'appareil peut être conservé au maximum 10 jours)
 - Détecteur de gaz (incluant pompier, déplacement et rédaction du rapport) 200\$ par appel;
- Tout matériel perdu ou endommagé sera remplacé ou réparé à la charge du propriétaire. Un minimum d'une heure est exigible pour tout équipement loué à l'heure.
- e) Pour chaque membre du Service de combat des incendies qui se rend sur les lieux de l'intervention :
 - Directeur incendie 45\$ de l'heure;
 - Officiers 40\$ de l'heure;
 - Pompiers 35\$ de l'heure;

Dans tous les cas, un minimum d'une heure pour chaque membre du Service de combat des incendies (pompier) se rendant sur les lieux d'une intervention est exigible et chargé. De plus, les heures de travail faites au retour à la caserne pour nettoyer et remplacer l'équipement sont aussi exigibles.

Les taux horaires des employés du service incendie inclus une compensation pour l'utilisation des vêtements de protection et accessoires fournis aux pompiers, les risques d'accident, le coût des assurances, les frais de formation, les bénéfices marginaux.

Les montants ci-haut mentionnés sont indexés de 2% le premier janvier de chaque année soit en 2018 pour la première année d'indexation.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

.....

8. ABAT-POUSSIÈRE

Remis au prochain mois.

.....

2017-03-33

9. C.R.S.B.P. DU BAS-ST-LAURENT / COTISATION ANNUELLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi paye la cotisation annuelle et la licence symphony 2017-2018 (1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018) au montant de \$1697.93 incluant les taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

.....

10. DEMANDE D’AUTORISATION POUR LA TENUE D’UN ÉVÈNEMENT CYCLISTE

2017-03-34

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise environ 200 cyclistes du secondaire 3 au secondaire 5 de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées à passer sur le rang 2 Ouest vers le rang 2 Est en bicyclette le dimanche 21 mai 2017 vers 15h50. De plus Monsieur le conseiller Denis Rioux est nommé comme personne-ressource dans l’éventualité où ils auraient besoin de l’aide de la municipalité dans le cas d’une situation imprévisible.

.....

11. SUBVENTION CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

2017-03-35

Attendu que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi a payé au complet son compte de taxe annuel pour l’année 2017;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robin Malenfant et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 1500\$ soit la moitié de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour leur aider à payer les taxes municipales et scolaire de l’année 2017. L’autre moitié sera versée lorsque la Corporation des Loisirs remettra à la Municipalité tel que demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l’électricité et autres. De plus, la municipalité s’engage à payer les coûts des assurances 2017 ce rattachant à ladite corporation et de l’entretien du stationnement durant la saison hivernal 2016-2017.

.....

12. SUBVENTION AU PROGRAMME D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / M. SÉBASTIEN BOUCHARD ET MME CATHY RIOUX / COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI

2017-03-36

Madame la conseillère Cathy Rioux se retire des délibérations.

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d’aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2014-07-117;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut-être admissible s’il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que M. Sébastien Bouchard et Mme Cathy Rioux ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention pour l’année 2017;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$1000, représentant la 3^{ième} année de remboursement de la nouvelle construction à des fins résidentielles suite à l’achat d’un terrain, au Comité de Relance de Saint-Éloi afin que celui-ci le remette au promoteur telle que calculée par la directrice générale.

.....

**13. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL/
REDDITION DE COMPTES 2016**

Madame la conseillère reprend son siège.

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 104489\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

2017-03-37

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution identifie les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu que notre vérificateur externe soit Mallette Maheu de Trois-Pistoles présentera les dépenses dans son rapport financier.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

.....

14. PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

2017-03-38

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur le député Jean D'Amour, une subvention de 100 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire :

- Remplacement deux ponceaux soit un sur le Rang 3 Ouest et l'autre sur le Rang 2 Est;
- Recharger et graveler la Route Métayer et le Rang 4 Ouest;

La Municipalité de Saint-Éloi enverra une copie conforme au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

.....

**15. RAPPORT ANNUEL POUR L'AN 5 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE
RISQUE EN INCENDIE**

2017-03-39

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte le rapport annuel pour l'an 5 du schéma de couverture de risque en incendie déposé par le préventionniste.

.....

16. RÉSOLUTION / SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

2017-03-40

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd’hui, et que c’est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l’organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d’avril est le Mois de la jonquille, et qu’il est porteur d’espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l’unanimité à l’unanimité des conseillers présents DE DÉCRÉTER que le mois d’avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

.....

17. PROLONGEMENT DU RÉSEAU / HYDRO-QUÉBEC

2017-03-41

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Monsieur le maire, Mario St-Louis, à signer tous les papiers se-rattachant à notre prolongement du réseau aérien avec l’Hydro-Québec sur la rue Industrielle incluant les frais encourus.

.....

18. CONSEIL DE LA FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

2017-03-42

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une lettre du conseil de la Fabrique de Saint-Éloi nous demandant la possibilité de déménager le bureau de la Fabrique dans l’ancien local des fermières;

Attendu que le conseil de la Fabrique de Saint-Éloi demande dans leur lettre les conditions de location;

Attendu que les membres du conseil veulent rénover ce local afin de pouvoir l’offrir à tous les organismes de Saint-Éloi pour faire leur rencontre et leur réunion mensuelle;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi offre au conseil de la Fabrique de Saint-Éloi de partager l’ancien local des fermières avec les autres organismes de Saint-Éloi afin d’accommoder tous les organismes.

.....

19. PACTE RURAL

2017-03-43

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robin Malenfant et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi fait une demande dans le pacte rural (SSPS) pour un montant de 5000\$ afin de remettre aux normes et abriter la rampe d’handicapé à la salle Adélar-Godbout, rénover le local dans la salle et faire une dalle de béton pour le jeu de shufferboard (palet) dans le parc Jules Lizotte.

.....

20. CORRESPONDANCE

La Directrice générale fait un suivi de la correspondance et deux représentants de la commission jeunesse des Basques font une petite présentation de leur projet « Nos jeunes en politique municipale ».

.....

21. DIVERS

POMPIER

2017-03-44

Attendu que le turbo du camion citerne des pompiers est défectueux;

Attendu que le chef pompier s'est informé des prix pour le faire réparer;

Attendu qu'il est essentiel de réparer ce morceau afin de ne pas endommager le reste de la mécanique;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de faire réparer le turbo du camion citerne des pompiers et que les dépenses engendrés seront pris dans le surplus accumulé.

.....

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-03-45

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h34.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale